

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/07-375-455 du 8/01/07

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE C, DES PERSONNELS INFIRMIERS ET DE LABORATOIRE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2007

Destinataires : Tous les Etablissements Publics

Affaire suivie par : Sandrine SAUVAGET, tel : 04 42 91 72 28
Fax : 04 42 91 70 06, mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet et placés sous votre autorité souhaitant obtenir une mutation inter-académique des modalités d'enregistrement de leur demande.

1) Phase de pré-inscription au mouvement inter académique

Les agents de l'académie d'Aix-Marseille souhaitant intégrer une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/pamac/>

Ce service sera ouvert du **8 janvier au 15 février 2007** (date de fermeture nationale).

2) Phase de saisie des voeux

Les agents ne pourront se connecter à AMAC que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC.

Le serveur AMAC sera ouvert **du 12 mars au 10 avril 2007**.

Vers la fin du mois de janvier 2007, la circulaire du mouvement 2007 sera disponible sur le site internet de l'académie www.ac-aix-marseille.fr, rubrique "bulletin académique".

3) Phase de confirmation des voeux

A l'issue des opérations de saisie des voeux, les agents recevront un accusé de réception qu'il conviendra de retourner, par voie hiérarchique, avant le **27 avril 2007** au service DIPA-301, Rectorat d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, accompagné de toutes les pièces justificatives à l'appui de la demande.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille